



# LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 8

janvier 2016

## Sommaire :

Vie Institutionnelle:

• Mot du maire

Dans ce numéro :

stationnement

Préparatifs marché de Noël

Dernières nouvelles 2015

Permis piétons

Vœux

recensement

quizz



Mairie de La Garde Adhémar  
mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr  
www.la-garde-adhemar.com

Rue Marquis de la Baume  
26700 La Garde Adhémar

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au samedi de 9h à 12h

Tel : 04 75 01 41 09  
Fax : 04 75 04 43 44



## LE MOT DU MAIRE

### "Circulation et stationnement dans le village et les lotissements",

Le centre ancien comme les lotissements de La Garde Adhémar sont aujourd'hui confrontés à une problématique générale : la place de la voiture dans notre vie et notre environnement.

Outre les risques liés à la circulation qui peuvent être gérés par de simples règles du Code de la Route (pour peu que celui-ci soit respecté par les conducteurs), il reste la problématique du stationnement. Le stationnement peut dans certains cas impacter et gêner le passage en général et dans le pire des cas l'accès des secours. C'est aujourd'hui le cas dans le centre ancien.

Le centre ancien est habité et il vit. Même quand les « touristes » sont absents, il devient difficile de pouvoir garer sa voiture, encore plus devant chez soi, ou le plus près possible et en tous cas, avoir une sorte de garantie "exclusive" sur ce stationnement. Et pour cause : trop de voitures ! De plus, cette "exigence" impliquerait de considérer le village, les lotissements ou les voies publiques un peu comme une "copropriété privée", alors qu'il s'agit de l'espace public.

Tous les Lagardiens payant des impôts locaux sont en droit d'accéder au village dans les

mêmes conditions, et s'y garer, qu'ils habitent le village même ou un autre quartier. Cela devient compliqué.

Pour le centre ancien et sans supprimer tous les véhicules, il y a donc lieu de réglementer le stationnement. Dans un premier temps en privilégiant l'accès des secours au moins pour notre « artère principale » rue Marquis De La Baume. Il ne faut pas oublier les contraintes liées aux places de stationnement conformes à la loi en matière d'accessibilité.

Pour les lotissements et surtout les Montjars, la problématique est moins forte. En effet le stationnement quel qu'il soit sur la voie publique est absolument interdit sans marquage au sol. Et puis comment faire pair et impair dans une impasse en demi-cercle ? Pourtant sur ce secteur précis, la commune a été mise en demeure de statuer sur un stationnement légal et ce par l'intermédiaire d'un

avocat pour le compte d'un riverain sans doute excédé par un stationnement de plus en plus anarchique.

Aussi, sans céder à une quelconque pression, il convient de poursuivre notre travail, dans l'intérêt général et non particulier, afin que le conseil municipal puisse prendre des orientations. Pour cela et pour éviter une coûteuse étude (plusieurs milliers d'euros), comme dans la plupart des communes, nous avons choisi de confier cette mission à un comité consultatif bénévole élu par le conseil municipal. Conformément à la loi les membres de ce comité n'ont pas pouvoir de décision mais sont force de propositions.

A l'issue du travail ardu de ces bénévoles que je remercie pour leur implication, en collaboration avec la gendarmerie, les pompiers et un cabinet de juriste, la commune présentera un diagnostic et des pistes de projet aux habitants qui pourront s'exprimer sur le sujet.

Seulement ensuite, le conseil municipal statuera, des travaux seront engagés si nécessaires, et les arrêtés seront pris afin que les forces de police puissent faire respecter la loi.



## Le marché de Noël avant l'heure c'est ça :

Une équipe d'une quinzaine de personnes par atelier, Dévouée et efficace. Le tout dans la bonne humeur !



Un grand **MERCI**

à nos bénévoles et aux services techniques sans qui notre plus belle manifestation ne pourrait avoir lieu .



## Dernières nouvelles de 2015 ! Excursion, organisée par les enseignantes avec le concours actif de l'Amicale des Anciens Combattants.

Une magnifique journée pour tous les jeunes enfants du village partis pour explorer la Caverne du Pont d'Arc en Ardèche. Les élèves ont découvert les conditions de vie de ces hommes et ces femmes qui vivaient à l'époque glaciaire, il y a environ 30 000 ans. Environnement de cette époque, reconstitué grandeur nature, avec des Lions des cavernes, des Bisons, des Mammouths laineux, des Ours des cavernes... Nos élèves ont participé à deux ateliers : L'art pariétal et la chasse pour finir par la visite guidée de la caverne ( reconstitution de la Grotte Chauvet ) . Une magnifique journée pour tous les jeunes enfants du village. Elle a été financée par la Mairie, le Club UNESCO et plusieurs donateurs privés.



## Permis piétons pour les jeunes Lagardiens.

Cette année 2015 a eu lieu en mairie la remise très officielle des permis piétons aux élèves de CM1 CM2 ; 2 gendarmes référentes scolaires de la brigade de Pierrelatte ont formé les 22 élèves de la classe de Mme DACHOWSKI au code de la route piéton. Cette intervention qui entre dans le cadre d'un programme de prévention et d'éducation à la sécurité routière, s'est achevée par un test réussi par l'ensemble des enfants. La municipalité a voulu rendre solennel la remise de ce diplôme symbolique en gage de l'engagement que les enfants ont pris pour respecter au quotidien et dans la durée les règles de prévention et de circulation qu'ils ont appris au cours de cette formation. **Peut être une leçon citoyenne à retenir pour celles et ceux qui empruntent régulièrement les sens interdits dans la commune...**



*Vœux du maire le jeudi 14 janvier, 18h30 à la salle Henri Girard. Nous vous attendons nombreux pour ce moment de bilan et de convivialité à l'issue duquel nous partagerons la traditionnelle galette et le verre de l'amitié. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2016 marquée par la sérénité et la tolérance...  
Christian Andruejol. Maire*



**RECENSEMENT : Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Notre équipe est constituée de Mmes Clotilde CHAUVIN, Béatrice REY et Sandrine REY. Merci de leur réserver le meilleur accueil ...**

**QUIZZ : Lors de la préparation du marché de Noël deux ateliers déco par semaine ont été mis en place, le lundi soir et mercredi après midi. A votre avis combien d'heures cela représente-t-il ?**

*Réponse : 850 heures*